

# DROITS PAYABLES PAR LES ASSUREURS POUR LES LICENCES ET LES SERVICES



Faire parvenir au :  
Surintendant des assurances  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Adresse municipale :	Adresse postale :
YK Centre, 4922, 48 <sup>e</sup> Rue, 3 <sup>e</sup> étage Yellowknife NT X1A 1N2	YK Centre, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9

**ENTRE EN VIGUEUR LE  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2014**

## ANNEXE A (Article 25)

Division responsable des permis et  
de l'observation des normes  
Tél. : 867-920-8056

Surintendant des assurances  
Tél. : 867-920-3423

Téléc. : 867-873-0325

### COMPAGNIES D'ASSURANCE PAR ACTIONS ET COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE

Enregistrement et dépôt au bureau du surintendant de documents requis par la Loi	16 \$
Assurance-vie	529 \$
Assurance-incendie	529 \$
<i>et toute assurance contre les risques liés aux biens visés par toute police d'assurance-incendie qui est attestée par un contrat, en plus de la police et qui est ordinairement connu sous le nom de « contrat sur les risques additionnels », ainsi que l'assurance-incendie, soit seule ou combinée avec une ou plusieurs des assurances suivantes : résidentielle ou de locataire, bénéfices, intempéries, transport sur les eaux intérieures, transport terrestre, fuites d'extincteurs automatiques, contre les dangers d'explosion, les écrasements d'avion, la grève, les émeutes, l'agitation sociale ou les tremblements de terre.</i>	
Assurance contre la grêle	43 \$
Assurance-accidents (y compris l'assurance automobile et l'assurance responsabilité civile)	353 \$
soit seule ou combinée avec une ou plusieurs des assurances suivantes : l'assurance maladie ou l'assurance-santé, l'assurance cautionnement, l'assurance contre le vol, l'assurance responsabilité et l'assurance-automobile.	
Une ou plusieurs des assurances suivantes :	80 \$
<i>automobile, de garantie, bris de glaces, contre le cambriolage, des chaudières, contre les intempéries, risques divers, de transport intérieur, contre les fuites d'extincteurs automatiques, contre les explosions, de responsabilité civile et contre la mortalité du bétail ou toute autre catégorie d'assurance qui n'est pas énumérée ci-dessus.</i>	
Assureur inactif	16 \$
<i>renouvellement de la licence d'assureur qui a cessé de prendre des engagements ou de renouveler des contrats d'assurance aux Territoires du Nord-Ouest, sauf les assureurs qui renouvellent des polices d'assurance-vie.</i>	

### COMPAGNIES D'ASSURANCE MUTUELLE ET LES SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUEL

Enregistrement et dépôt de documents requis par la Loi au bureau du surintendant	16 \$
Licence initiale ou son renouvellement	
Toute transaction dans le domaine de l'assurance-vie	
moins de 500 membres aux Territoires du Nord-Ouest	160 \$
500 membres ou plus aux Territoires du Nord-Ouest	321 \$
Toute transaction dans le domaine de l'assurance maladie ou de l'assurance-accident	
moins de 500 membres aux Territoires du Nord-Ouest	160 \$
500 membres ou plus aux Territoires du Nord-Ouest	321 \$

### ÉCHANGES RÉCIPROQUES OU MUTUELS D'ASSURANCES

AUTRES DROITS PAYABLES	
Modification ou remise en vigueur d'une licence	27 \$
Duplicata d'une licence	27 \$
Certificat de surintendant	27 \$
Copie certifiée de la licence	5 \$
Copies de tout extrait de document déposé auprès ou par le surintendant, par volume de 100 mots ou moins	5 \$

**Paiement :**  
Vous pouvez payer vos droits au Bureau du surintendant par carte de crédit, chèque ou mandat postal.

**Libellez votre chèque ou votre mandat postal à l'ordre du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.**